

# PARLEMENT WALLON

Semaine du 22/02/2010

**DEPENSES ADMINISTRATIVES DE LA RW – 22/02/2010** : Question orale au Ministre-Président du GW, Rudy DEMOTTE- (Commission des Affaires générales).

*En 2009, les dépenses wallonnes de cabinet sont 2,5 fois plus élevées que les flamandes*

Le lundi 5 octobre 2009 déjà, à peine le nouveau Gouvernement wallon (GW) installé avec sa DPR sous les bras, Hervé Jamar interpellait le Ministre-Président Rudy Demotte sur la taille des cabinets des entités fédérées et leurs dépenses.

Faisant suite à la récente sortie du rapport du Professeur Robert Deschamps des FUNDP sur des comparaisons interrégionales et intercommunautaires sur les budgets de dépenses 2009 pour l'ensemble des entités fédérées, Hervé Jamar remet le couvert et s'interroge plus particulièrement sur leurs dépenses administratives que le GW par sa DPR a promis de diminuer de 15%.

Par cette étude, Hervé Jamar épingle que les dépenses administratives wallonnes sont proportionnellement inférieures à celles de la Flandre. Certes pour 2009. En revanche, les dotations envers les Parlements et surtout les cabinets sont largement supérieures à celles de la Flandre. Pour les dépenses de cabinet, elles sont 2 fois et demi plus élevées que les dépenses flamandes pour remplir les mêmes tâches !

**Comment expliquer cela ?**

Le Ministre Rudy Demotte rappelle d'emblée que « Comparaison n'est pas raison » et qu'il convient de rester prudent quant à l'interprétation des chiffres...

Selon le Ministre, les « Dépenses administratives » regroupent deux catégories de dépenses :

1. Celles liées aux administrations : la RW dépense proportionnellement nettement moins que le Région flamande. Le coefficient de comparaison s'élève à 0,82 pour une différence en valeur absolue de 225 millions d'euros en faveur de la Région wallonne.
2. Celles liées aux parlements, gouvernements et cabinets : les coefficients de comparaison sont de 1,54 pour les Parlements et de 2,66 pour les gouvernements et cabinets. Ce qui aboutit à un écart avec la Région flamande en chiffre absolu de 67 millions d'euros en défaveur de la Région wallonne.

Rudy Demotte explique ces différences par plusieurs éléments :

1. La structure institutionnelle de nos entités wallonne et communautaire – deux parlements et deux Gouvernements.
2. Les deux montants des budgets wallons et flamands de l'étude ne sont pas octroyés pour remplir les mêmes tâches. Les cabinets flamands, à titre d'exemple, sous-

traitent une série de leurs tâches à l'Administration. **Chaque Ministre flamand dispose donc d'une cellule personnelle au sein de l'Administration.** Comparer les Dépenses « cabinets » entre les deux régions n'a donc pas de sens car l'organisation dans la répartition des tâches entre administration et cabinets diffère.

Pour le Ministre, la seule comparaison valable est celle du total des dépenses administratives entre les deux entités fédérées. Ce total inclut les glissements budgétaires éventuels issus d'une différence d'organisation du fonctionnement administration-cabinet. Dans ce cas, la comparaison tourne en faveur de la Région wallonne.

Sur base des budgets initiaux 2009, pour l'ensemble des dépenses administratives, la RW dépense globalement moins que la Région flamande avec un coefficient de comparaison de 0,91 pour la RW. Soit un différentiel de valeur absolue de 126 millions d'euros.

Hervé Jamar propose de réitérer son interpellation dans un an, lorsque l'étude du Professeur Deschamps portant sur les budgets 2010 sera publiée, pour juger avec plus de précision l'efficacité des mesures de réduction des dépenses de cabinets telles que promise dans la DPR par le Gouvernement wallon.